

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2021**

Nombre de conseillers communautaires présents : 11

Etaient présents : Tugdual BRABAN, Patrick WAQUIER Joëlle LE BIHAN, Yvon COQUIL, Annick BARRE, Martine QUEMERE, Denis SALAUN, Jean-Claude GOUFFES, Guy CITERIN, Géraldine HARY, Bernard SALIOU.

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

Personnes présentes : Marguerite BLEUZEN, Stéphane GUILLOU, Sandrine GENTRIC.

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de Bernard SALIOU qui propose de désigner Tugdual BRABAN, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

---

**1. Visite du chantier de réhabilitation de la piscine communautaire de 16h00 à 16h30.**

Le rendez-vous était fixé à 16h00 sur le site, des équipements de sécurité ont été fournis. L'ensemble des locaux ont été visités.

Les élus ont échangé également sur les murs de soutènement et les parkings.

**2. Lecture et approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 27 avril 2021 ;**

Le compte rendu a été joint.

***Le Bureau communautaire approuve ce compte rendu.***

**3. Présentation d'un agent -**

Carmen LE BRIS est venue se présenter aux élus. Elle sera agent d'accueil à mi-temps au pôle environnement-développement durable. Elle remplace un agent en arrêt maladie. De plus, elle interviendra à mi-temps au service numérique.

**4. Affaires générales –**

- 4.1 Projet de construction du nouvel abattoir public multi-espèces au Faou -  
Compte-rendu de la réunion du 7 mai 2021 à Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h ;

Une invitation a été reçue pour se rendre à une réunion d'informations à Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h avec les représentants des EPCI du Finistère. Bernard SALIOU rappelle l'historique de ce dossier. A ce jour, il n'est pas prévu de demande de financement supplémentaire. Sous l'ancienne mandature, le montant plafond était fixé à environ 106 000 €. Le financement au fonctionnement n'avait pas été accepté par les élus. A ce jour, c'est la Communauté de Communes de Châteaulin Porzay qui pilote sur le projet. Cet abattoir était auparavant un SIVU. A ce jour c'est un exploitant qui gère avec un contrat d'affermage. C'est un outil nécessaire sur le département pour Denis SALAUN. Cet avis est partagé avec Annick BARRE. Lors de la réunion avec le Préfet, il a été précisé que les statuts de la CCHC seront à modifier pour pouvoir participer au financement de l'investissement. Guy CITERIN n'est pas favorable pour participer au fonctionnement. Le projet a augmenté en terme de construction. Martine QUEMERE s'étonne du montant important. Une convention de modalités sera à prévoir. Les critères de financement ont déjà été fixés mais il a été demandé de mettre à jour les chiffres notamment les tonnages et nombre d'exploitants. Certaines collectivités du territoire n'ont pas toutes répondu. Un document synthétique sera transmis aux membres de Bureau.

#### 4.2 Projet REACT EU – Retour des communes sur les bornes de recharges électriques sur les communes ;

Bernard SALIOU fait lecture de ce point. Les élus du Bureau communautaire proposent de répondre à l'appel « Projet REACT UE » au titre du développement des énergies vertes et durables. Ainsi afin de constituer un dossier et connaître le coût de cette possible opération, il est demandé que chaque commune fasse remonter au plus tard pour le 11 mai la liste de ses emplacements pour installer des recharges électriques. Une fiche Excel très simplifiée a été complétée pour chaque site identifié. Deux communes doivent encore fournir leurs documents. Sandrine GENTRIC précise les modalités du REACT UE. Les fonds FEADER sont complexes. La Communauté de Communes pourrait s'occuper du dossier en étant maître d'ouvrage. Un point de vigilance sur les propriétés des bornes sera à avoir avec des conventions de mise à disposition par exemple sur les espaces communaux. L'objectif est de mutualiser l'achat de ces équipements. Les élus proposent de se rapprocher du SDEF. La région a rappelé que les frais de communication, panneaux font aussi partis des dépenses éligibles. Des estimatifs sont en cours. Avant toute délibération, cela doit être chiffré.

dossier de DSIL doit être déposé en 2022, il est rappelé que le travail de chiffrage doit avancer impérativement sur ce dernier semestre 2021.

A cela est ajouté par Stéphane GUILLOU que la démolition est projetée en octobre/novembre 2021. La municipalité est en attente pour avancer conjointement et construire un projet économique local adapté.

Les élus souhaitent que la commission économique du 31 mai puisse prendre acte des propositions du Bureau communautaire afin d'avancer sur ce dossier.

***Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau communautaire donne un avis favorable pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et sur la constitution d'un groupe de travail.***

***Le Bureau communautaire approuve ce compte-rendu.***

#### 5.2 Compte-rendu du groupe de travail entreprises du 22 avril 2021 ;

Le compte-rendu est remis en séance. Tugdual BRABAN en fait lecture.

Il est rappelé que la vidéo promotionnelle du territoire doit être diffusée largement par les élus, agents et partenaires.

Bernard SALIOU demande une précision sur la notion de la vision du logement.

Il a été demandé à Marion HUGUENIN d'apporter des réponses aux entreprises sur leurs possibilités d'actions et de portage en propre.

Bernard SALIOU se demande si on ne doit pas être imaginatif pour faire du logement. En effet, rien ne serait se faire d'ici 2024 avec les bailleurs sociaux. Le territoire va être sous pression.

***Le Bureau communautaire approuve ce compte-rendu.***

#### 5.3 Pass Commerce Artisanat – Avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Région ;

La Région propose aux EPCI qui le souhaitent de prolonger les mesures exceptionnelles de modalités d'intervention et les mesures spécifiques au volet numérique du Pass Commerce Artisanat initialement prévues jusqu'au 30 juin 2021, au 31 décembre 2021, selon les modalités suivantes :

- Prorogation des mesures exceptionnelles
  - Allongement de la durée de dépôt de dossiers de 3 mois ;
  - Eligibilité des travaux et équipements liés à la réalisation d'aménagements extérieurs permettant d'augmenter la surface commerciale ;
  - Diminution du plancher d'investissements subventionnables à 3000 € (au lieu de 6 000 €) – pour les investissements non numériques ;
  - Possibilité de déposer une nouvelle demande sans respect du délai de carence de 2 ans si plafonds d'aide (7 500€) non atteint.

- Prorogation des mesures spécifiques au volet numérique du PASS Commerce Artisanat :
  - Abaisser le plancher d'investissements subventionnables de 3 000 € à 2 000 €,
  - Taux d'intervention qui passe de 30 % à 50 %, co-financé à part égale entre l'EPCI et la Région,

Pour l'intégralité des autres critères du dispositif, les conditions du Pass Commerce Artisanat demeurent inchangées.

Le Conseil Communautaire du 10 décembre 2020 avait validé la mise en place du dispositif jusqu'au 30 juin 2021 (délibération n°2020-224).

Un projet d'avenant n°2 sera transmis par la Région Bretagne sur la base des propositions d'évolution citées ci-dessus après la validation de la Commission permanente du Conseil régional programmée le 10 mai 2021.

La commission économique du 26 avril 2021 a donné un avis favorable.

La fiche Pass Commerce Artisanat a été jointe en annexe.

***Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau Communautaire émet un avis favorable sur la signature de l'avenant n°2 de la convention en cours.***

## **6 Promotion touristique, Musique, Chant et Danse –**

### **6.1 Présentation du rapport d'activité 2020 Tourisme Bretagne ;**

Le rapport d'activité a été joint en annexe et la présentation a été faite par Joëlle LE BIHAN.

La présentation donne envie avec de nombreux chiffres intéressants.

***Le Bureau communautaire prend acte de ce rapport.***

### **6.2 Office de Tourisme – réouverture**

Joëlle LE BIHAN fait lecture de ce point.

Suite aux annonces de l'Etat sur le déconfinement et à la levée de la limitation des déplacements, le bureau d'Information touristique de Châteauneuf-du-Faou rouvrira ses portes le mardi 11 mai 2021.

**OUVERTURE du BIT à Châteauneuf du Faou - Saison 2021**

Mai – Juin -Septembre

Mardi de 10h à 12h30

Mercredi et Vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h

Vacances d'été (Juillet et Août)

Tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h30

Vacances scolaires

Mardi de 10h à 12h30

Mercredi et Vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

Samedi de 10h à 12h30

***Le Bureau communautaire prend acte de cette information.***

## **7. Marchés publics -**

### **7.1 Piscine communautaire – Lancement consultation aménagement des parkings ;**

Bernard SALIOU présente ce point. Des vidéos de présentation de matériaux ont été diffusées.

Après avoir visité le chantier de travaux de la piscine, les élus se positionneront sur les travaux d'aménagement extérieurs et notamment au niveau des parkings.

Pour cela un estimatif avait été fait par le service voirie/bâtiment en 2020. Ce devis a été intégré aux travaux lors des demandes de subvention et dans les plans de financement.

Les travaux sont ainsi estimés à 110 000 €.

***Avant passage en Conseil communautaire, le Bureau Communautaire se positionne favorablement sur les travaux et le lancement de la consultation.***

***Ce point sera à inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire de juin 2021.***

### **7.2 Equipement voirie/espaces verts – Lancement consultation achat tracteur tondeuse ;**

Jean-Claude GOUIFFES fait lecture de ce point.

Une inscription budgétaire de 35 000 € au BP 2021 a été prévue pour l'achat d'un nouvel équipement au service voirie /espaces verts. Pour répondre aux besoins et être plus opérationnel, il est envisagé d'acquérir un tracteur tondeuse.

Les agents ont été sollicités. Ils souhaitent avoir une machine maniable. Le cahier des charges sera vu avec le service.

L'ancienne tondeuse pourrait être reprise.

Denis SALAUN souligne le point de vigilance sur la collecte des déchets verts. Il faut s'assurer que la remorque actuelle puisse être utilisée

***Le Bureau Communautaire autorise le président à lancer une consultation simple pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse.***

### **7.3 Téléphonie mobile – Attribution d'une consultation – Téléphones et abonnements pour 24 mois ;**

Bernard SALIOU fait lecture de ce point.

Le service informatique a procédé au classement suivant :

### Proposition de décision sur les offres

#### Rappel des besoins :

\* Abonnement pour 22 lignes (21 téléphones + 1 tablette)

\* Achat de 21 téléphones (12 smartphones + 9 durcis)

Offre		CORIOLIS	ORANGE	ODY-C	LECLERC
Prix	Prix des téléphones	4 913.73 €	2 997.90 €	2 709.00 €	NC
	Coût des forfaits sur 2 ans	6 288.00 €	8 712.00 €	9 252.00 €	NC
	<b>TOTAL</b>	<b>11 201.73 €</b>	<b>11 709.90 €</b>	<b>11 961.00 €</b>	<b>NC</b>
	Note prix / 60	60.00	57.40	56.19	
Valeur technique	Qualité du service proposé / 15	15.00	13.00	13.00	NC
	Accès aux services / 15	15.00	15.00	15.00	NC
	Service après-vente / 10	10.00	10.00	10.00	NC
	Note technique / 40	40.00	38.00	38.00	
<b>TOTAL / 100</b>		<b>100.00</b>	<b>95.40</b>	<b>94.19</b>	

**Pour information, actuellement Abonnements ORANGE (18 lignes), Coût des forfaits pour 2 ans = 7 680.00 € HT**

Coût des accessoires	Coque	5.60 €	25.00 €	10.00 €
	Verre			9.90 €
	Housse	25.00 €	10.00 €	NC

Après l'analyse des offres, le service propose de retenir la proposition suivante, jugée économiquement la plus avantageuse suivant l'ensemble des critères :

L'offre de **CORIOLIS** (Proposition 3b)

-12 Samsung Galaxy A42 avec Abonnement 30 Go (voix/sms/mms illimités)

- 9 Athesi AP5701 (basic illimité)

- Forfait 30 Go (tablette)

Avec les accessoires suivants :

12 x 5.60 € (coque et verre sur smartphone) = 67.20 €

**Le Bureau communautaire approuve le choix du prestataire Téléphones et abonnements pour 24 mois pour un montant de 11 201.73 € avec CORIOLIS.**

#### 8. Questions diverses et d'actualités –

Bernard SALIOU fait lecture de la réponse mail de MEGALIS suite aux questionnements de la CCHC par rapport du courrier du SDEF concernant des mutualisations.

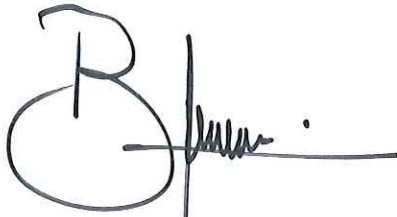
Le CDG29 va proposer une assurance pour les collectivités intéressées sur les Cyber-attaques.

Joëlle LE BIHAN demande quels retours ont les autres communes pour mettre des barnums/terrasse extérieurs

Le présent procès-verbal dressé et clos le 11 mai 2021 à 17h30,

Les secrétaires de séance :

Tugdual BRABAN



Le Président de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille,  
Bernard SALIOU



